



WEBINAIRE: Qui peut m'aider à recruter un alternant? Vendredi 20 mai 2022 de 12h à 13h



Les chiffres de l'apprentissage en 2021

732 000

contrats d'apprentissage en 2021 dans le public et dans le privé

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CONTRATS D'APPRENTISSAGE PAR AN DANS LE SECTEUR PRIVÉ

+39 % par rapport à 2020



Les chiffres du contrat de professionnalisation en 2021

120 600

nouveaux contrats de professionnalisation

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION PAR AN



+7 % sur un an



Déroulé:

Comment et où proposer son contrat en alternance ?

Conclusion du contrat et respect des obligations : Qui aide l'entreprise ?

Quelles aides pour financer la formation et inciter à l'embauche en alternance ?



Intervenants:

- Jean-Philippe CÉPÈDE, Direction Droit de la formation, Centre Inffo
- Axel COURNEDE, Adjoint à la cheffe de mission, Mission alternance et accès à la qualification (MAAQ), DGEFP
- Laëtitia LE ROY, Chargée de mission, Mission alternance et accès à la qualification (MAAQ), DGEFP
- Olivier SAUBERT, Directeur général FAIN Ascenseurs France
- Victor PIRES, adjoint au directeur du réseau et directeur régional, Ocapiat
- Fabien ROULLET, Directeur des Opérations, Opco EP
- Catherine POUX, Directrice des services aux entreprises à Pôle emploi
- Tristan GILLOUARD, Directeur de l'apprentissage, Direction générale adjointe Education, Chambre de commerce et de l'industrie de Paris, Ile de France



Séquence 1 :

COMMENT ET OÙ PROPOSER SON CONTRAT EN ALTERNANCE?



Les acteurs institutionnels de l'alternance











Les outils numériques



https://labonnealternance.pole-emploi.fr/



https://www.1jeune1solution.gouv.fr/



https://beta.gouv.fr/startups/tdb-apprentissage.html



Contrat d'apprentissage / Contrat de professionnalisation A chacun sa solution

	Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation
Qualifications	Certifications RNCP (diplôme ou titre)	Certification RNCP CQP Qualification reconnue convention collective
Contrat	6 mois à 3 ans	6 à 12 mois (possibilité d'extension à 3 ans)
Age	16 à 29 ans révolus (Extension à 15 ans et un jour et sans limite supérieure pour TH, sportifs, créateurs entreprise)	16 à 25 ans Sans limite d'âge pour les demandeurs d'emploi et titulaires de certains minimas sociaux
Durée de la formation	Au minimum 25% de la durée totale du contrat	150 minimum et comprise entre 15% et 25% de la durée totale du contrat
Rémunération	27% à 100% du Smic selon l'âge et l'année de contrat (ou SMC si plus favorable pour les 21 ans et plus)	55% à 100% du Smic selon l'âge et l'année de contrat (ou 85% de la rémunération prévue par l'accord de branche si plus favorable)
Tutorat	Maitre d'apprentissage (2 apprentis + 1 redoublant) Expérience 2 ans ou 1 an si titulaire de la qualification	Tuteur (3 alternants) Expérience de 2 ans

MON CONSEILLER POLE EMPLOI ENTREPRISE EST LÀ POUR MOI

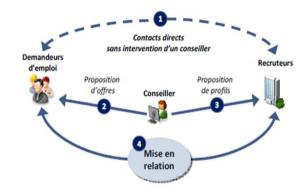




La semaine de l'alternance du 16 au 20 mai 2022



Vous avez envie de recruter en alternance?



C'est simple!

5700 « conseillers dédiés à la relation avec les entreprises , présents sur tout le territoire dans les 865 agences Pole Emploi, ou en ligne (<u>www.pole-emploi.fr</u>) pour:

- Publier facilement votre offre et attirer des candidats
- Sélectionner et contacter des candidats
- Rencontrer concrètement des candidats :
 - En participant à des évènements #TousMobilisés
 - En accueillant un candidat en **immersion**, pour lui faire découvrir mon entreprise et mes métiers, sur une journée ou quelques jours







Le saviez-vous?

- Je peux être mis en contact avec jeunes mobilisés et volontaires
 /pour l'alternance, qui sont accompagnés par un conseiller dans le cadre du Contrat d'Engagement Jeune
- Je rends visible mon engagement pour les jeunes et demander à être recontacté par mon conseiller entreprise comme déjà 5 700 entreprises l'ont déjà fait https://www.1jeune1solution.gouv.fr/les-entreprises-s-engagent?page=13

Vidéos On est là pour vous:

Toutes les astuces pour recruter efficacement

https://www.youtube.com/watch?v=e4My8QOOrr4

&t=5s





Séquence 2 :

CONCLUSION DU CONTRAT ET RESPECT DES OBLIGATIONS : QUI AIDE L'ENTREPRISE ?



Le contrat d'alternance : des démarches simplifiées

Objectif de la loi du 5 septembre 2018 : simplification des démarches administratives

- Transmission du contrat par l'employeur à son opérateur de compétences
- Une prise en charge automatique des frais de formation et des aides
- Des démarches qui peuvent être déléguées au CFA via la convention de formation

Principe du « dites le nous une fois »

Les chantiers qu'il reste à mener :

- Dématérialisation complète du contrat
- Une connaissance améliorée de l'offre de formation sur les territoires et des jeunes souhaitant s'orienter vers l'apprentissage



Séquence 3:

QUELLES AIDES POUR FINANCER LA FORMATION ET INCITER À L'EMBAUCHE EN ALTERNANCE ?



Les aides à l'apprentissage

Aide exceptionnelle à l'embauche d'apprentis :

- 5 000 € pour un mineur et 8 000 € pour un majeur
- Pour un contrat conclu avant le 1^{er} juillet 2022
- pour la première année de chaque contrat d'apprentissage préparant à un diplôme jusqu'au master (bac + 5 niveau 7 du RNCP)
- Pour tous les employeurs du secteur privé

Aide unique à l'embauche d'apprentis :

- Pour les employeurs de moins de 250 salariés
- qui concluent un contrat en apprentissage pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle de niveau inférieur ou égal au bac (bac+2 en outre-mer)
- → 4 125 € pour la 1^{re} année d'exécution du contrat, 2 000 € pour la 2^e année et 1 200 € pour la 3^e année
- → Prend le relai de l'aide exceptionnelle à la fin de la 1ère année de contrat pour les employeurs éligibles



Les aides au contrat de professionnalisation

Aide exceptionnelle à l'embauche de salariés en contrat de professionnalisation :

- Diplôme ou titre de niveau 7 max, CQP ou contrat expérimental
- Versée par l'Agence des services et de paiement (ASP)
- 5 000 € pour un mineur et 8 000 € pour un majeur de moins de 30 ans

3 aides versées par Pôle emploi :

Aide en faveur de l'embauche des demandeurs d'emploi de longue durée :

- Pour les demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 1, 2, 3, 6, 7 ou 8 et immédiatement disponibles pendant 12 mois sur les 15 derniers mois
- Jusqu'au 31 décembre 2022
- Complémentaire à l'aide exceptionnelle sur l'page de l'alternant

Aide forfaitaire à l'employeur :

- pour les demandeurs d'emploi entre 26 ans et 44 ans
- 2 000 euros maximum

Aide à l'embauche des demandeurs d'emploi âgés de 45 ans et plus :

2 000 euros maximum

→ Les deux premières aides sont cumulables avec les deux suivantes



Plus d'infos:

travail-emploi.gouv.fr



FAQ plan de relance Alternance

Cette foire aux questions s'adresse aux employeurs, aux jeunes et aux CFA. Elle aborde les questions relatives à l'aide exceptionnelle à l'embauche d'apprentis, l'aide exceptionnelle à l'embauche de salariés en contrat de professionnalisation.

FAQ plan de relance Alternance - Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion (travail-emploi.gouv.fr)

